

MISSION CONFIEE A LA DEPUTEE AMELIE DE MONTCHALIN SUR LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS RECHERCHE-INDUSTRIE

IESF au travers de [son comité Innovation et Recherche](#) et à l'initiative de son président Monsieur Pierre Breesé, a remis au groupe de travail une note de synthèse et de proposition à la consultation portant sur la question de l'Innovation et la recherche partenariale.

De très nombreux rapports ont été rédigés sur ce sujet (14 au cours des deux années écoulées), les constats sont établis, et le Comité Innovation et Recherche s'est concentré sur une série de huit propositions concrètes et pragmatiques, qui ont été appréciées par le groupe de travail.

Les mesures proposées visent à :

- I. Améliorer la compréhension et le désir d'interactions entre le monde de la recherche académique et le monde des ingénieurs, principalement impliqués dans l'industrie privée
- II. Lever les freins organisationnels et administratifs qui découragent parfois les initiatives partenariales.

Améliorer la compréhension et le désir d'interactions

La meilleure façon de combattre les clichés d'un monde académique éloigné des réalités opérationnelles et de l'industrie aux mains du grand capital est de multiplier les occasions de rencontres concrètes, sur des sujets technologiques. Nous développons en annexe des fiches de présentation des actions suivantes :

- a) Développer la création d'écoles doctorales au sein des grandes entreprises en liaison avec une structure académique
- b) Favoriser la création de comités scientifiques par des PME et la participation de chercheurs à de tels comités scientifiques
- c) Clarifier le type de partenariat en fonction du niveau de TRL (niveau de maturité d'une technologie)
- d) Engager des programmes « PR² partenariats renforcés PME Recherche »

Lever les freins organisationnels et administratifs

Les interfaces de valorisation ont progressé en professionnalisme mais les changements trop fréquents rendent leur fonctionnement difficile à appréhender par les entreprises non initiées. Beaucoup d'ingénieurs, interlocuteurs de ces interfaces, ont une image trop technocratique de leurs interlocuteurs, avec une perception d'un manque de pragmatisme et d'un excès de juridisme stérile. Nous développons en annexe des fiches de présentation des actions suivantes :

- a) Création d'un kit d'accords de référence pour limiter des processus juridiques chaotiques, tant du fait des entreprises que des juristes des structures de valorisation
- b) Adapter les indicateurs de performance pour favoriser le nombre et la qualité des collaborations avec les PME plutôt que des transferts de technologie « secs »
- c) Généraliser la copropriété de brevets « transitoire »
- d) Privilégier la prise de participation dans les start-up en contrepartie de l'apport de la propriété intellectuelle.